

Procès Verbal de la réunion du 26 septembre 2011

Le vingt septembre deux mille onze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt six septembre deux mille onze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Plan Local d'Urbanisme – Convention de mise à disposition des services de l'Etat
- Plan Local d'Urbanisme - Commission de travail
- Démantèlement du barrage du Bourg et construction d'un seuil naturel – Dévolution des travaux
- Avenant aux travaux de sécurisation de la rue du Vieux Château
- Place de la Morinerie et voirie du Pinnacle – devis de réfection
- Projet de plantation – Signalétique
- Acquisition d'une cuve de carburant
- Abri bus
- Dévolution des contrats de prêts et ligne de trésorerie
- Formation professionnelle du personnel – adoption d'une motion en soutien du CNFPT
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille onze, le vingt six septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absents représentés : M. ROUSSEAU Daniel.

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Mademoiselle Fabienne OLÉAC a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 29 août 2011

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 29 août 2011 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N°2011 - 100 – Plan Local d’Urbanisme

Convention de mise à disposition des services de l’Etat

Monsieur le Maire présente le texte de la convention proposée par la Direction Départementale des Territoires concernant la mise à disposition des services de l’Etat pour l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme.

Cette convention définit les modalités de cette mise à disposition, et elle prendra fin après l’approbation du Plan Local d’Urbanisme.

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention de mise à disposition des services de l’Etat dans le cadre de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la viser.

N°2011 - 101 – Plan Local d’Urbanisme

Constitution d’une commission de travail

Le Conseil Municipal constitue une commission de travail qui aura pour mission de suivre les réunions d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme :

Bernard BEAUBEAU	Jérôme MÊMETEAU
Bernard MACOUIN	Stéphane PIN
Alain CLEMENT	Alain DELAVault
Gérard GORGETTE	

N°2011 - 102 – Déversoir du Bourg

Dévolution des travaux

Le Conseil Municipal prend connaissance de la dévolution des travaux de démolition du déversoir et de sa reconstruction attribuée par la Communauté de Communes du Pays Mélusin à l’entreprise VALCORE pour un montant de 26 784.78 € HT, soit 32 034.60 € TTC.

Les travaux devraient commencer en octobre, semaine 42.

N°2011 - 103 – Sécurisation des voies routières et piétonnes

Option 5 « rue de Gâtine »

Travaux supplémentaires

Monsieur Jérôme MÉMETEAU propose dans le cadre de l'aménagement de la rue de Gâtine d'augmenter la sécurité du carrefour avec la rue Mélusine et la rue du Vieux Château en aménageant un plateau surélevé.

Cet aménagement supplémentaire a été chiffré par l'entreprise CTPA pour un montant de 3 570.50 € HT.

Certains conseillers regrettent que le maître d'œuvre n'ait pas prévu cet aménagement dans son projet initial ainsi que le tracé du profil routier pour le croisement des véhicules.

Monsieur MÉMETEAU et Monsieur MACOUIN précisent que la sécurité du carrefour est déjà assurée sans ce plateau surélevé. De plus les essais sur site avec des véhicules agricoles et un bus avaient bien été évoqués et demandés dès le stade de l'étude par Monsieur NICOLET. Des modifications du tracé ont été réalisés sans modifier l'enveloppe financière des travaux. Par contre l'aménagement du carrefour en plateau surélevé, qui apporte un surcoût, a été proposé par les adjoints et Monsieur le Maire, en réunion de chantier, pour accentuer la sécurité.

N°2011 - 104 – Sécurisation des voies routières et piétonnes

Tranche conditionnelle « rue du Vieux Château »

Acquisition foncière et aménagement

Monsieur le Maire fait savoir que la partie de terrain située devant l'immeuble cadastrée G 752 (garage – 11 rue du Vieux Château) appartient à Monsieur et Madame AUGER Philippe alors que ceux-ci pensaient que cette partie appartenait à la Commune de JAZENEUIL.

Pour permettre une meilleure intégration de cet espace avec le reste des travaux de sécurisation de la rue, il est suggéré au Conseil Municipal d'acquérir cette partie de terrain que Monsieur et Madame AUGER acceptent de céder gracieusement, ainsi qu'une partie du terrain cadastré G 753 appartenant à Monsieur et Madame GACHET Jean Marc pour la cohérence de l'ensemble. Monsieur et Madame GACHET ont donné également leur accord à cette cession gracieuse.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il fera chiffrer par l'entreprise CTPA la plus-value de travaux générée par cet aménagement qui sera traité en béton désactivé comme les trottoirs, ainsi que les frais relatifs à l'acquisition et à la division cadastrale des parties des parcelles G 752 et G 753.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (10 voix pour, 3 abstentions) donne son accord de principe pour la réalisation des travaux ci-dessus dont le montant sera communiqué ultérieurement par avenant au marché.

N°2011 - 105 – Parking de la Morinerie (salle des fêtes)

Prévision de travaux

Monsieur le Maire fait remarquer que le revêtement du parking de la Place de la Morinerie (salle des fêtes) se dégrade et qu'il nécessitera une intervention de reprise assez rapidement.

Une première estimation a été réalisée par l'entreprise CTPA pour un montant de 20 369.60 € HT, soit 24 362.04 € TTC.

Le Conseil Municipal avant de prendre une décision, souhaite reconsidérer cet aménagement au moment de la demande de subvention pour la 2^{ème} tranche conditionnelle de travaux de sécurisation.

N°2011 - 106 – Voirie du Pinnacle

Prévision de travaux

Monsieur Bernard MACOUIN rend compte de la situation de la voirie du Pinnacle. Il fait savoir qu'un devis de l'entreprise CTPA de NIORT a été établi pour la reprise complète des chemins en calcaire du Pinnacle : montant total de 6 900.00 € HT, soit 8 252.40 € TTC.

Avant de prendre une décision, un essai de décompactage et de reprofilage après apport de matériaux calcaire broyé pourrait être réalisé par l'entreprise DEMARBRE d'AVON s'il n'y avait pas de silex en fondation des chemins.

Monsieur Christian ROUSSEAU donnera les coordonnées d'une autre entreprise réalisant ce genre de travaux.

Si cet essai était concluant, ce procédé pourrait également être envisagé sur le chemin de la Villa Amélie.

N°2011 - 107 – Financement des travaux de sécurisation des voies routières et piétonnes

Résultats de la consultation et analyse des offres de prêts

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres des organismes bancaires ayant participé à la consultation pour la réalisation d'emprunts nécessaires aux financements des travaux de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg – rue du Vieux Château – option 5 (rue de Gâtine) et option 9 (rue du Poirier Chilet).

La consultation a été réalisée sur les bases suivantes :

Prêt long terme	82 000 €
<ul style="list-style-type: none">• Durée : 15 ans, 20 ans• Taux fixe ou révisable• Echéance constante ou amortissement constant• Périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle	

Prêt court terme (2 ans) en attente des subventions et FCTVA	127 000 €
<ul style="list-style-type: none"> Taux fixe ou révisable 	

Messieurs Stéphane PIN et Patrice OLIVIER, employés d'un organisme bancaire ayant présenté une offre, se retirent des débats.

Monsieur le Maire présente le tableau synthétique des différentes offres :

Prêt long terme 82 000 €

taux variable

Durée	15 ans				20 ans			
	Dexia	CM	CA	CE	Dexia	CM	CA	CE
banques								
Euribor 3 mois avec taux plafond + 2%		2.27 + 1.54				2.52 + 1.54		
Au 01.08.2011 = 1.54%		= 3.81				= 4.06		
Taux plancher – plafond		2.27 – 5.81				2.52 – 6.06		
Charge annuelle avec Echéance annuelle		7278.00				6066.00		
Charge annuelle avec Echéance semestrielle		7228.00				6026.00		
Charge annuelle avec Echéance trimestrielle		7204.00				6008.00		
Charge annuelle avec Echéance mensuelle		7188.00				6000.00		

taux fixe

durée	15 ans				20 ans			
	Dexia	CM	CA	CE	Dexia	CM	CA	CE
banques								
Echéances constantes								
Taux	/	4.35 %	3.72 %	3.78 %	/	4.60 %	4.33 %	4.00 %
périodicité annuelle		7557		7262.17		6359		6033.70
coût total		31355		26932.55		45180		38674.00
Taux	/	4.31 %	3.72 %	3.74 %	/	4.56 %	4.33 %	3.96 %
périodicité semestrielle		3740 x 2		3596.17 x 2		3147 x 2		2987.07 x 2
montant annuel		7480		7192.34		6294		5974.14
cout total		30200		25885.10		43880		37482.80
Taux	/	4.28 %	3.72 %	3.72 %	/	4.53 %	4.33 %	3.94 %
périodicité trimestrielle		1859 x 4		1789.43 x 4		1564 x 4		1486.14 x 4
montant annuel		7436		7157.72		6256		5944.56
cout total		29540		25365.80		43120		36891.20
Taux	/	4.27 %	3.72	3.70 %	/	4.52 %	4.33 %	3.93 %
périodicité mensuelle		618 x 12	595.11 x 12	594.29 x 12		520 x 12	511.28 x 12	493.88 x 12
montant annuel		7416	7141.32	7131.48		6240	40707.20	5926.56
cout total		29240	25119.80	24972.20		42800		36531.20
Amortissement constant								
Taux	/	4.35 %	3.72	3.78 %	/	4.60 %	4.33	4.00 %
1 ^{ère} périodicité (annuelle)				8566.27				7380.00
coût total			23005.38	24796.80			35654.60	34440.00
Taux	/	4.31 %	3.72	3.74 %	/	4.56 %	4.33	3.96 %
1 ^{ère} périodicité (semestrielle)				4266.73				3673.60
cout total			23005.38	23767.70			35654.60	33283.80
Taux	/	4.28 %	3.72	3.72 %	/	4.53 %	4.33	3.94 %

1 ^{ère} périodicité ((trimestrielle) cout total			23005.38	2129.27 23259.30			35654.60	1832.70 32711.85
Taux 1 ^{ère} périodicité (mensuelle) cout total	/	4.27 %	3.72	3.70 % 708.39	/	4.52 %	4.33	3.93 % 610.22 32360.28
frais		100	néant	120		100	néant	120

prêt relais 127 000 €

Durée	2 ans			
banques	Dexia	CM	CA	CE
Taux trimestriel variable index E3M			1.55 + 1.55 = 3.10 %	
Taux fixe		3.14 %		2.40 %
frais		150 €	néant	120 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les offres de la **Caisse d'Epargne** dont les taux sont les plus avantageux.

Messieurs Stéphane PIN et Patrice OLIVIER, réintègrent les débats, l'organisme bancaire choisi n'étant pas celui dont ils dépendent.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la durée des différents emprunts ainsi que sur les caractéristiques des échéances :

Montant du prêt à long terme

82 000 € - commission d'engagement 120 €

Durée de remboursement

1 voix pour une durée de remboursement de 15 ans au taux de 3.70%

12 voix pour une durée de remboursement de 20 ans au taux de 3.93%

Echéances

13 voix pour des échéances mensuelles à capital constant

Montant du crédit relais

127 000 € - commission d'engagement 120 €

Taux

à l'unanimité : fixe à 2.40%.

N° 2010 - 108 – Financement des travaux de sécurisation des voies routières et piétonnes

Récapitulatif de la dévolution des contrats de prêts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient les offres de prêts suivantes de la **Caisse d'Epargne** pour les financements des travaux de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg - rue du Vieux Château – option 5 (rue de Gâtine) et option 9 (rue du Poirier Chilet) :

Prêt à long terme

montant : 82 000 € - commission d'engagement 120 €

Durée de remboursement et taux

20 ans au taux de 3.93%

Echéances

échéances mensuelles à capital constant

Crédit relais (24 mois maximum)

montant : 127 000 € - commission d'engagement 120 €

Taux

taux fixe à 2.40%

Remboursement

paiement trimestriel des intérêts

capital « in fine ».

N°2011 - 109 – Ligne de crédit de trésorerie

Le Conseil Municipal demande le report de la consultation des organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie à compter du 1^{er} décembre 2011, les taux étant actuellement très changeants.

N°2011 - 110 – Acquisition d'un réfrigérateur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine l'acquisition d'un réfrigérateur pour équiper la salle des fêtes, auprès de l'entreprise SARL Express Dépannage au prix de 972.41 € HT, soit 1163.00 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2184 de l'opération « matériel divers ».

N°2011 - 111 – Projet de plantation d'arbres

Signalétique

Monsieur Jérôme MÈMETEAU rappelle que le projet de plantation d'arbres de l'hiver 2010 – 2011 a été réalisé en totalité ; une importante partie dont les terrassements ayant été réalisée en régie par les employés communaux.

La subvention de la Région n'étant pas appliquée sur les travaux réalisés en régie, il subsiste un reliquat de subvention non utilisé.

Monsieur Jérôme MÊMETEAU propose au Conseil de demander à la Région via le Pays des 6 Vallées, la possibilité d'inclure un équipement en signalétique qui pourrait intégrer le montant des travaux subventionnables.

Si la Région donnait son accord de principe, un devis serait demandé au CPIE de COUTIERE pour cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur le principe.

N°2011 - 112 – Acquisition d'une cuve de carburant

Monsieur le Maire précise que les Communes ne pourront plus utiliser du fuel domestique pour leurs véhicules de type tracteur, et devront utiliser du carburant de type GNR.

En conséquence, il est préconisé de changer de cuve ou de procéder à un nettoyage de la cuve existante.

Le Conseil Municipal demande de faire chiffrer les deux solutions avant de prendre une décision, sachant qu'en cas d'achat d'une cuve neuve, l'ancienne devra être recyclée.

N°2011 - 113 – Formation professionnelle du personnel adoption d'une motion en soutien du CNFPT

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier adressé par le Président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sur l'adoption par le Parlement de l'abaissement de la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0.9%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le vœu ci-dessous :

Vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

Le Conseil Municipal de la Commune de JAZENEUIL demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

N°2011 - 114 – Aliénation de chemins ruraux

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2011 – 99 par laquelle la Commune de JAZENEUIL acceptait l'aliénation des chemins suivants :

- le chemin rural n°5 de la Salvagère à la RD n°7, mi toyen entre la Commune de JAZENEUIL et la Commune de LA CHAPELLE MONTREUIL

- le chemin rural n°4 de la Croix Loret à la Métairie du Portail dans sa partie située après la Métairie du Portail.
- le chemin rural n°6 de Bois Métais à la Petite Métairie en partie.

Il convient de fixer le prix de vente du mètre carré de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer l'aliénation des chemins ci-dessus,
- de fixer le prix de vente à 0.45 € le mètre carré,
- de demander l'organisation d'une enquête publique pour permettre leurs cessions aux riverains intéressés,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches administratives nécessaires.

N°2011 - 115 – Abri bus du Pinnacle

Monsieur le Maire fait état de l'entretien qu'il a eu avec Monsieur Bernard JEAN sur la réalisation des abris bus pour « le Pinnacle » et pour le lotissement du Moulin. Monsieur Bernard JEAN lui précise que la finition préconisée dans le devis pose problème sur un site qu'il a réalisé à LUSIGNAN. En effet le shingle (bardeau bitumineux) mis en œuvre est dégradé par les jeunes utilisateurs. Monsieur Bernard JEAN propose donc de remplacer cet élément par un bac acier de couleur rouge ou gris ardoise. Après délibération, le conseil opte pour un bac acier de couleur rouge / bordeaux.

Concernant l'abri bus du « lotissement du moulin », le positionnement a été réalisé en présence de Monsieur Bernard BEAUBEAU et Monsieur Bernard JEAN. Une distance de un mètre sera conservée entre le mur de clôture de Monsieur Jean Bernard BARDEAU et l'abri bus. Monsieur Bernard MACOUIN rappelle la demande de Monsieur Jean Bernard BARDEAU sur le devenir de l'ancien abri bus métallique, élément qui intéresserait ce dernier. Un débat s'instaure sur le coût de vente de cet élément. Monsieur Jérôme MÊMETEAU propose d'utiliser cette structure avec un minimum d'adaptation pour créer le chenil qui manque à la Commune. Après délibération, cette proposition est adoptée par le Conseil Municipal.

Pour l'abri bus du « Pinnacle », Monsieur le Maire précise qu'il sera mis en place provisoirement sur des dés de béton afin de pouvoir le repositionner au moment des travaux de sécurisation sur la rue Mélusine.

Monsieur Jérôme MÊMETEAU demande à Monsieur le Maire où sont les plaques de fibrociment de l'abri bus du « Pinnacle » que le conseil municipal avait prévu de démolir. Monsieur le Maire répond qu'il a constaté que les quatre plaques avaient été déposées le jeudi 15 septembre 2011 par des habitants de JAZENEUIL dont deux conseillers, Monsieur Alain DELAVault et Monsieur Alain CLEMENT. Ces derniers précisent que c'est un acte individuel, qu'il a été réalisé pour débloquer une situation qui datait depuis deux ans et pour faire économiser à la Commune le prix d'une dépose onéreuse par un professionnel (devis PASCAULT du 23.10.2008 : 940 € HT – devis PELLETIER du 17.04.2009 : 2730.64 € HT).

Monsieur le Maire précise qu'à la suite du dépôt des plaques, il a demandé que ces dernières soient traitées par une entreprise agréée. Ces déchets ont donc

été confiés à l'entreprise PELLETIER de ROM (79), le coût du traitement étant de 100 €.

Un débat s'instaure avec une nette opposition entre les conseillers.

D'une part, Jérôme MEMETEAU – 1^{er} adjoint, Dominique QUINTARD – 2^{ème} adjoint, Bernard MACOUIN - 3^{ème} adjoint, Annabelle BOUTIN et Fabienne OLEAC – conseillères, ne cautionnent pas cet agissement. Ils le dénoncent comme contraire à la loi et contraire à une délibération du conseil municipal du 27 avril 2009, dans laquelle est noté au point n° 2009-128, que la dépose de l'ancien abri bus devra être prévue avec un plan de retrait amiante pour la toiture.

D'autre part, ceux qui constatent qu'on ne peut plus revenir à la situation initiale. Ils affirment qu'au vu du volume de plaques et du « faible risque » encouru, l'acte des protagonistes ne mérite pas une « montée de boucliers ».

Monsieur le Maire fait état du caractère individuel de cet acte et indique qu'il essaie de prendre contact avec l'inspection du travail pour discuter de la gravité ou non de cet acte compte tenu du traitement après dépose des déchets conformément à la réglementation.

N°2011 - 116 – Mise à disposition de terrain

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de JAZENEUIL avait mis à disposition gracieuse de Mademoiselle Claire SEYNAEVE pour exploitation agricole sur une année, la partie inoccupée du terrain cadastré E 289 « les Ouches » sur lequel se trouve la station de traitement des eaux usées du village des Quintardières.

Cette période arrivant à son terme, il convient de se prononcer sur la reconduction de cette mise à disposition gracieuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de reconduire pour une année supplémentaire la mise à disposition gracieuse d'une partie du terrain cadastré E 289 « les Ouches » sous condition d'entretenir les haies.

La Commune de JAZENEUIL se réserve pour autant le droit d'utiliser ce terrain pour tout autre projet.

N°2011 - 117 – Travaux à la sacristie

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été saisi d'une demande d'aménagement de la sacristie par Madame Marie France COTTO, responsable paroissiale.

Cet aménagement concernerait la desserte en eau du local pour permettre les différentes tâches d'entretien notamment ménager de l'église.

Le Conseil Municipal constate qu'il n'existe aucun compteur d'eau à proximité qui permettrait un tel raccordement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 heures 30 minutes.

Ont signé au registre :

Monsieur Bernard BEAUBEAU	Monsieur Jérôme MÊMETEAU	Monsieur Dominique QUINTARD
Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Stéphane PIN	
Madame Annabelle BOUTIN	Madame Martine EBRAN PICHON absente	Mademoiselle Fabienne OLÉAC
Madame Estelle ROY	Monsieur Alain CLÉMENT	Monsieur Alain DELAVault
Monsieur Patrice OLIVIER	Monsieur Christian ROUSSEAU	Monsieur Daniel ROUSSEAU Absent représenté